



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DU RAPPORT FINANCIER 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, avis est par les présentes donné par Ginette Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, que le rapport de l'auditeur et le rapport financier 2015 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mai 2016 à la salle de conseil, sise au 290 rue St-Jean-Baptiste à Sainte-Madeleine.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 25 avril 2016.

Ginette Daigle

Directrice générale et secrétaire-trésorière